

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

AMENDEMENT

N ° CE429

présenté par

M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, Mme Florence Goulet, M. Grenon, Mme Grangier,
Mme Menache, M. Meizonnet, M. Meurin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet,
Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. Dragon, Mme Laporte, M. Lopez-Liguori,
Mme Alexandra Masson, Mme Sabatini, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 9 A, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.